



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 38157

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le budget 2000 relatif au fonctionnement des centres régionaux information jeunesse. Initiés et soutenus depuis trente ans par le ministère de la jeunesse et des sports en partenariat avec les collectivités, le réseau information jeunesse est présent sur tout le territoire et accueille tous les jeunes. Les politiques en faveur des jeunes font partie des priorités des gouvernements. L'accès à l'information pour les jeunes est la première clé d'entrée pour l'éducation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, le sport, les loisirs... Cependant, le soutien financier des gouvernements aux centres régionaux ne représente qu'à peine 40 % de leur budget et la ligne budgétaire information jeunesse n'a pas connu d'évolution notable depuis plus de cinq ans. Le soutien financier des centres régionaux information jeunesse ayant des répercussions importantes et directes auprès des jeunes, de leur famille et de la politique des collectivités locales, il lui demande si elle a pris toutes les mesures nécessaires afin que les crédits accordés à ces centres soient réévalués et augmentés dans le budget 2000.

Texte de la réponse

Mme la ministre attache de l'importance aux structures qui permettent aux jeunes de trouver des informations claires, efficaces, complètes, actualisées et gratuites. Il est en effet nécessaire qu'ils puissent maîtriser les données de plus en plus complexes de l'apprentissage de la vie, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accès à l'autonomie. Cette véritable mission de service public est exercée depuis près de trente ans par le ministère de la jeunesse et des sports en partenariat avec les collectivités locales. Un réseau de 1 450 centres, bureaux et points information jeunesse couvre désormais le territoire. Mis en place récemment, 28 bus information jeunesse assurent un service itinérant afin d'être au plus près des lieux de vie des jeunes. Depuis 1997, les financements alloués par le ministère de la jeunesse et des sports connaissent une évolution significative puisqu'ils sont passés en 1997 de 47 MF à près de 50 MF en 1999. Par ailleurs, un budget de 55,7 MF est inscrit au projet de loi de finances pour 2000 afin de renforcer le développement des centres information jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38157

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6793

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 227